



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1460

Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets "initiatives étudiantes 1ère phase - 2022"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1460 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES ET/OU DEDIEES A LA VIE ETUDIANTE POUR L'ORGANISATION DE LEURS PROJETS ET EVENEMENTS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS "INITIATIVES ETUDIANTES 1ERE PHASE - 2022" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 175 000 étudiants (dont 23 000 étudiants internationaux), 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction "académique" de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, pour la 4^{ème} année consécutive, Lyon arrive dans le top 3 du classement des « villes où il fait bon étudier », établi par le magazine l'Étudiant. La Ville de Lyon et plus globalement la Métropole sont reconnues pour la qualité de leur offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique dont bénéficient ses étudiants. Parmi les équipements dont peuvent disposer les étudiants, se distingue la Maison des Étudiants : située au cœur du 7^{ème} arrondissement de Lyon, elle accueille en résidence plus de cinquante associations étudiantes, les accompagne dans leurs projets de développement, fait naître des initiatives et valorise les actions et projets incubés en son sein. Ce lieu de valorisation des initiatives étudiantes contribue pleinement à l'accueil des étudiants et au développement du territoire.

La Ville et la Métropole de Lyon reconnaissent les étudiants comme des acteurs incontournables de la fabrique et de la vie de la cité. Favoriser les initiatives étudiantes contribue à renforcer leur légitimité en les laissant trouver les solutions leur correspondant le mieux et à les rendre plus acteurs de leurs situations. Il s'agit également d'encourager des expériences collectives et formatrices de citoyenneté, en répondant aux défis écologiques qui s'imposent à nous.

Les actions de la Ville de Lyon s'articulent avec celles des associations étudiantes et des universités qui proposent tout au long de l'année des activités culturelles, citoyennes, solidaires et internationales. Je vous propose ainsi de valoriser cette complémentarité et le soutien apporté par la Ville à l'engagement des étudiants, à travers l'appel à projets qui leur est destiné.

I- Le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes » :

La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont créé un service commun le 1^{er} janvier 2016, afin de conduire une stratégie complète et intégrée dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Parmi les missions de ce service, le soutien des associations et des initiatives étudiantes, constitue un enjeu fort d'accueil, d'intégration, de solidarité et de professionnalisation des étudiants dans la cité.

La Ville de Lyon, a lancé une procédure commune avec la Métropole de Lyon, d'appel à projets, pour soutenir les initiatives étudiantes et les actions qui favorisent leur

développement. L'attribution et le financement de ces initiatives restent de la seule compétence de chacune des instances délibératives des deux collectivités, au regard de leurs compétences propres.

II- Appel à projets « Initiatives étudiantes » : les objectifs de la collectivité, les thématiques, les porteurs des projets et les conditions d'éligibilité :

L'appel à projets se déroule en deux phases, avec les objectifs suivants :

- Accompagner le développement d'initiatives associatives étudiantes ou d'actions associatives qui les soutiennent, en tant qu'elles contribuent à la vie de la cité ;
- Stimuler l'engagement des étudiants dans les problématiques sociétales et écologiques pour qu'ils acquièrent des valeurs citoyennes d'engagement et de solidarité ;
- Valoriser les actions qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, pour une bonne intégration sociale et économique.

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon portent sur les quatre thématiques suivantes :

- Le développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs ;
- L'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- L'accueil des étudiants et la solidarité internationale ;
- La professionnalisation, l'insertion économique et l'innovation ;
- Les conditions d'éligibilité des projets sont :
 - o L'appel à projets est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour objet l'accompagnement des étudiants ;
 - o Les projets sont portés par une association du territoire de la Métropole de Lyon ;
 - o Le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50 % du budget prévisionnel. Le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement et le budget doit être équilibré ;
 - o Le projet ne doit pas avoir eu lieu avant la date de la commission ;
 - o L'APIE ne finance pas les voyages d'étude et l'organisation de congrès.

III- Subventions attribuées lors de la 2^e phase de l'appel à projets 2021 :

Deux budgets ont été votés en 2021 par les deux collectivités (montant doublé de 28 000 € pour la Ville de Lyon et 44 000 € pour la Métropole de Lyon), permettant de financer des actions dédiées à la vie étudiante, en fonction des compétences respectives ou du ressort territorial des deux collectivités.

La deuxième phase de l'appel à projets « initiatives étudiantes » a eu lieu du 22 mars au 30 avril 2021.

Sur 24 dossiers reçus, 21 dossiers ont été retenus, dont 8 pour la Ville de Lyon pour un montant total de 20 785 €, votés au conseil municipal du 30 septembre 2021 selon la répartition suivante :

- Association LézartGaco pour son spectacle– Spectacle « À Table ! » : 3 000€
- Association « Brut de Paume » pour ses ateliers artistiques Ateliers artistiques: 2195 €;

- Association « Bureau des Arts » pour son projet « La Terrasse ECAM Festival #5 » : 2 000 €;
- Association « GAELIS » pour leur projet « Tout est en règleS ! » : 5 000 €;
- Association « AJEGuiR » pour leur action de distribution alimentaire « Action II AJEGuiR Covid-19 (Solidarité Covid) » : 1 600 €;
- Association « UniVert » pour son projet de « Brocantes Gratuites » : 3 452 €;
- Association « CheerUp ! EM Lyon » pour son projet de course contre le cancer : 3 000 €;
- Association « Un Enfant Par La Main » en partenariat avec le bureau des étudiants Science Po Droit de Lyon II pour leur cross solidaire : 538 €

IV- Dossiers retenus lors de la 1^{ère} phase de l'appel à projets 2022 et propositions de financement :

La première phase de l'appel à projets « initiatives étudiantes » a eu lieu du 1^{er} septembre au 29 octobre 2021.

Sur 40 dossiers reçus, 25 dossiers ont été retenus, dont 8 pour la Ville de Lyon pour un montant total de 11 420 € dans les champs thématiques suivants :

I - Développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs :

- Association « LézartGACO » – Festival Artlezia :

L'association a été créée il y a plus de 10 ans par les étudiants de l'IUT GACO Arts de l'Université Lyon 3. Elle a pour but de promouvoir les artistes émergents lyonnais, et de favoriser l'accès à la culture aux étudiants avec une politique de tarifs peu élevés.

La 10^{ème} édition du festival Artlezia consiste à offrir une programmation, pluri-artistique, riche et variée, susceptible de plaire au plus grand nombre :

- Projection d'une vidéo présentant le programme du festival, goûter et discussions : samedi 5 mars au Pop Korner Lyon 1 ;
- Soirée douce et inspirante qui va emmener le spectateur dans un univers bien loin des tracasseries du quotidien avec des musiciens, des danseurs, un slameur et un conteur : lundi 7 mars au cinéma Comœdia Lyon 7 ;
- Participation à une soirée dans l'univers du théâtre. Improvisation et intervention d'une troupe. Soirée axée sur la journée internationale de la lutte pour les droits des femmes avec la collaboration de l'association féministe Alyonous : mardi 8 mars à la Manufacture des Tabacs Lyon 3 ;
- La danse classique s'invite dans les rues pour ouvrir à tous cet art : mercredi 9 mars sur la place Jean Macé Lyon 7 ;
- Soirée mettant en scène les nouveaux artistes amateurs ou en voie de professionnalisation et qui auront au préalable répondu à un appel à projet : mercredi 9 mars au théâtre de l'Astrée Villeurbanne ;
- Ambiance psychédélique rythmée par les bases de DJ sets et projection d'œuvres d'artistes plasticiens : jeudi 10 mars au Boomrang Lyon 3 ;
- Finale du tremplin musical VibraSons : vendredi 11 mars au Toï Toï le Zinc Villeurbanne ;
- La nuit d'Artlezia est une soirée chaleureuse avec des personnes avides de se rencontrer et de festoyer ensemble avec une programmation autour d'artistes variés : samedi 12 mars au Lavoir Lyon 1.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 17 575 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **1 500 €** à l'association « LéartGaco » (soit 8,53 % du montant total du projet).

- Association « LéartGACO » – Tremplin musical étudiant VibraSons :

VibraSons est un tremplin musical qui réalise sa 7^{ème} édition le 11 mars 2022.

L'évènement vise à offrir à des groupes de musique d'étudiants de la métropole, la possibilité de participer à un concert au Toï Toï le Zinc, à Villeurbanne, en mars. L'inscription y est gratuite et les musiciens sélectionnés auront la possibilité de gagner des prix lors de la finale du tremplin.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 2 955 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **920 €** à l'association « LéartGaco » (soit 31.13 % du montant total du projet).

- Association « Why MCA » - évènement artistique :

Cette association a été en 2021 pour monter un projet culturel unique et ouvert à tous.

Le Master 2 Management de Carrière d'Artiste vise à former des futurs auteurs de l'industrie musicale. Chaque année, une quinzaine d'élèves passionnés de musique sont regroupés pour suivre ce programme et ont pour projet de monter un évènement culturel fictif. La promotion 2021 a décidé de rendre réel cet évènement avec :

- Conférences, apéro et discussions : vendredi 30 septembre et samedi 1^{er} octobre au campus des Berges Lyon 2 ;
- Concerts d'artistes d'origine lyonnaise afin de promouvoir Lyon comme une plaque tournante de la création : samedi 1^{er} octobre au Sucre Lyon 2.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 86 593 euros.

Devant l'intérêt culturel et écoresponsable de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **1 500 €** à l'association « Why MCA » (soit 1,73 % du montant total du projet).

2) L'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, développement durable, lutte contre toutes formes de discrimination

- Association « EcoSila » - projet Njiani :

Cette association a été créée en 2018 afin de favoriser la rencontre interculturelle autour de l'écologie.

Le projet Njiani (sur le chemin en swahili) a pour objectif de former et d'accompagner des jeunes, en majorité étudiants, porteurs d'initiatives citoyennes, afin de leur permettre de passer à l'action sur des questions environnementales, sociales et de solidarité internationale. Des programmes ont été développés autour de ce projet :

- Le programme Nakeyi (je m'en vais en lingala), d'une durée de 5 mois, qui vise à accompagner 10 porteurs d'initiatives citoyennes et à les former à l'écologie, à la gestion de projet à la justice environnementale ;
- Le programme Fazoyi Dugonah (double espace en persan) qui comprend un accompagnement personnalisé pour 20 porteurs d'initiatives citoyennes qui souhaitent agir depuis l'hexagone dans un territoire où ils ont des attaches ou mener des projets en lien avec ce territoire. Cet accompagnement aura une durée d'environ 12 mois, variable en fonction des besoins des porteurs et de l'avancée des projets.

Le budget prévisionnel du projet est de 59 082 euros.

Devant l'intérêt citoyen et solidaire de ce projet étudiant, je vous propose d'accorder une subvention de **1 500 €** à l'association « EcoSila » (soit 2,54 % du montant total du projet).

- Association « Process IEP » - projet Lyon-Nefta :

Fondée en 2019, l'association Process IEP de Sciences Po Lyon s'inscrit dans le domaine de l'économie sociale et solidaire dont elle souhaite promouvoir les initiatives à l'échelle lyonnaise mais également méditerranéenne.

Le projet consiste à organiser 3 événements à Lyon à l'automne 2022, autour des enjeux du développement durable et de la solidarité internationale. S'appuyant sur une expérience concrète de terrain menée à Nefta en Tunisie en janvier 2022 et la réalisation à cette occasion d'un documentaire, ces événements proposeront 3 formats variés permettant d'aborder les problématiques de l'agriculture et du tourisme durables et de l'artisanat.

- Le 1^{er} événement se tiendra à Sciences Po Lyon pour partager l'expérience de terrain ;
- Le 2^{ème} événement se tiendra à la maison de l'environnement de Lyon ;
- Le 3^{ème} événement se tiendra au HEAT à Confluences.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 2 000 euros.

Devant l'intérêt citoyen et solidaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de **500 €** à l'association « Process IEP » (soit 25 % du montant total du projet).

- Association « Lié.e.s » - projet de lutte contre la précarité menstruelle :

Depuis de nombreuses années, l'association Lié.e.s lutte contre les discriminations et les violences normalisées de la société et de ses membres.

Le projet est de permettre un accès libre et gratuit des protections périodiques pour tous et toutes. La précarité menstruelle a des conséquences aussi bien sanitaires, professionnelles que sur la santé mentale. La récolte des protections périodiques se fera de façon permanente au sein du lien associatif le Café Rosa de Lyon et le point de distribution permanent se fera au même endroit. La mise en place de formule d'abonnement, des distributions ponctuelles et la création de partenariat avec d'autres lieux sont prévues sur l'année 2022.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 8 828 euros.

Devant l'intérêt citoyen et solidaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de **2 000 €** à l'association « Lié.e.s » (soit 22,65 % du montant total du projet).

- Association « Génération Lumière » - projet « SIEJE » :

C'est une association fondée par les étudiants et du fait de sa composition, elle est gérée par les étudiants. Cette association agit en France et dans la région des Grand Lacs en Afrique.

Le projet « Sensibiliser sur l'Immigration Environnementale et la Justice Environnementale » (SIEJE) vise à répondre à trois objectifs de l'association :

- Lutter pour la préservation et le respect de l'environnement ;
- Lutter contre les inégalités causées par les dérèglements climatiques ;
- Promouvoir la solidarité internationale et l'interculturalité.

De grandes actions sont prévues comme une exposition photo « Dépasser les défis des frontières », des cycles de conférences sur l'immigration et l'environnement, des arbres à palabres et le témoignage de Jean Jacques Lumumba.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 13 300 euros.

Devant l'intérêt solidaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de **2 000 €** à l'association « Génération Lumière » (soit 15,04 % du montant total du projet).

- Association « Engagé.e.s et Déterminé.e.s » - projet d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale :

Engagé.e.s et Déterminé.e.s est le réseau des associations de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté. Cette association agit depuis plus de 25 ans dans l'objectif de favoriser l'engagement des jeunes pour la solidarité internationale au niveau local et international.

L'objectif est de favoriser l'engagement des jeunes éloignés de l'engagement en solidarité internationale et diversifier le profil des jeunes touchés par l'association sur le territoire de Lyon.

- Accompagner et renforcer les capacités d'action des jeunes ;
- Fédérer divers auteurs du territoire autour de la création d'un outil ;
- Sensibiliser le public lyonnais aux enjeux de la solidarité internationale.

Le projet dure de janvier à juin 2022.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 20 116 euros.

Devant l'intérêt solidaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de **1 500 €** à l'association « Engagé.e.s et Déterminé.e.s » (soit 7.46 % du montant total du projet).

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes 2022 – 1^{ère} phase », les subventions suivantes sont allouées aux associations suivantes ci-après :
 - LézarGaco pour son festival Artlezia : 1 500 €;
 - LézarGaco pour son tremplin musical VibraSons : 920 €;
 - Why MCA pour son évènement artistique : 1 500 €;
 - EcoSila pour son projet Njiani : 1 500 €;
 - Process IEP pour son projet à Lyon-Nefta : 500 €;
 - Lié.e.s pour son projet de protections périodiques gratuites : 2 000 €;
 - Génération Lumière pour son projet SIEJE : 2 000 €;
 - Engagé.e.s & Déterminé.e.s pour son projet d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale : 1 500 €

- 2- La dépense en résultant, soit 11 420 € (onze mille quatre cent vingt euros) sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, service Université Recherche, code 30020, programme UNIVRECHAC, opération VALOSUBV, fonction 23, ligne de crédit 45099, nature comptable 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET